

Avis au Public

Il est porté à la connaissance du public que la **MINISTRE de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** a autorisé en date du **04 février 2021** sous numéro **3/20/0246** l'établissement :

Food for Kids

envue de :

**L'installation et l'exploitation d'une cuisine professionnelle
et des installations de production de froid
à Ettelbruck, 3 rue Jean-Pierre Thill**

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert au Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours par l'intermédiaire d'un avocat à la cour.

Schieren, le 9 février 2021

Le bourgmestre,

le secrétaire,